

## Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 27 novembre 2023

### Délibération N° 55

**Objet : Campus Ferrandi – avenant au bail des locaux situés rue de Brest à Rennes**

**Exposé des motifs :**

La SCI des Ecoles Consulaires et la CCI Ille et Vilaine ont conclu le 3 octobre 2022 un bail civil portant sur la mise à disposition de locaux dans un immeuble situé rue de Brest à Rennes et destinés à accueillir le Campus Ferrandi.

Les activités du Campus Ferrandi se développant, la CCI Ille et Vilaine souhaite disposer de surfaces complémentaires.

L'avenant au bail proposé porte sur la mise à disposition de 452 m<sup>2</sup> de locaux complémentaires destinés à accueillir des bureaux, des salles de cours, un espace de co working notamment ainsi qu'une surface complémentaire partagée de 86 m<sup>2</sup> composée de salle de stockage ou d'archivage notamment.

Le loyer appliqué est celui défini par la convention de base, soit 160 € HT / m<sup>2</sup> / an + TVA.

La prise des locaux complémentaire est à effet du 16 août 2023.

**Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Générale de :

- approuver l'avenant au bail des locaux accueillant le Campus Ferrandi
- autoriser le Président à signer l'avenant au bail
- autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation de ces résolutions

**Avis de la Commission :**

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 12 septembre 2023

**Avis du Bureau :**

Avis favorable du Bureau réuni le 16 juin 2023



**Délibération soumise au vote :**

Quorum : 29  
Exprimés : 38  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 38

**Le Secrétaire,**

**Jean-François Esnée**

**Cachet**



**CCI ILLE-ET-VILAINE**

**Direction Générale**  
2, Avenue de la Préfecture  
CS 64204  
35042 RENNES CEDEX  
Tél. : 02 99 33 66 66

**Le Président,**

**Jean-Philippe Crocq**